



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

PRÉSENTÉES AU PAIEMENT

DOCUMENT A CONSERVER

P. 1/1



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

044599011408



10b5i00m7gy6 - 0000
1/2 - 14020/14208 - 59131
070329593 - TF - 502049



Agence de domiciliation :
CAHORS (00175)
RIB : 30004 00175 00010177227 87
IBAN : FR76 3000 4001 7500 0101 7722 787
BIC :
Tél. : 3478
Fax : 04 72 86 14 61

CSP46
48 RUE DU PRESIDENT WILSON
46000 CAHORS

Date de règlement : 17.03.2025
Relevé : 517216 48

le 11 mars 2025

Convention de Paiement Sauf Désaccord : option 1

Option 1 : tous les effets présentés sont réglés par la Banque sauf avis contraire du Client.

Veuillez préciser vos instructions de **rejet** (case à cocher). Compléter les rubriques "code motif rejet" et si rejet partiel, "montant total des effets à rejeter".

☐ **REJET TOTAL** de 385,20 euros → Code motif du rejet total (2) : ☐

☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

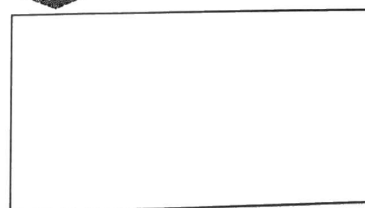
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
517217 45		SARLU CHIMSYNERGIE	15.03.2025 NA	385,20		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 17.03.2025				385,20		
VALEUR 16.03.2025						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, le montant total du relevé sera porté au débit du compte susvisé.

Le Client donne ordre à la Banque de rejeter tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré